



## Table des matières

- Édito : Apporter sa petite pierre à l'édifice coopératif
- Actualités : - Comment gérer démocratiquement une coopérative au modèle multistakeholder : étude du cas d'Inclusie Invest
  - Les membres de l'AG sont désormais nommés
  - Un nouvel habillage en vue pour la newsletter du CNC
  - Le 4 juillet : Optez pour l'égalité et la chaleur de vivre
  - Remerciements à Muriel Vossen
- Portrait : Vélofabrik : une coopérative propulsée par des bruxellois
- Les nouveaux venus
- Spot on : Moderniser le droit des sociétés : premiers contours d'un statut SCRL visible
- FAQ : Renouvellement de l'agrément – Que convient-t-il de faire ?
- Appel à nos lecteurs

## Édito

### *Apporter sa petite pierre à l'édifice coopératif*



Petit à petit, le nouveau Conseil National de la Coopération prend forme. Pour preuve, l'arrêté royal du 23 avril 2015 forme l'Assemblée Générale par la nomination officielle de ses membres, pour un délai de 6 ans. À présent, la prochaine phase concerne la constitution du Bureau, qui sera l'équivalent d'un Conseil d'Administration. Au moment de lire cette newsletter, vous avez peut-être même déjà reçu le courrier vous permettant de poser votre candidature. Sinon, cela ne devrait pas traîner. Ne tardez pas à y répondre, le

délai n'est que de 15 jours.

Je me permets d'insister pour qu'un maximum de membres de l'AG se portent candidats au Bureau. Le Conseil National compte en effet beaucoup sur la participation de ses membres. Votre contribution est véritablement importante. Sans elle, nous ne parviendrons pas à insuffler au CNC le dynamisme dont témoignent tant de coopératives.

Sachez en tout cas que la commission Communication prépare déjà un événement, prévu après les grandes vacances, afin de marquer le démarrage du CNC 'nouveau style'.

Autre sujet brûlant, où en sommes-nous avec la possible réforme du Code des Sociétés et la place que devraient y occuper les coopératives ? Voilà une question qui nous a beaucoup occupés ces derniers temps et qui devrait rester d'actualité encore un peu.

Je vous assure que la commission législation du Conseil, renforcée de différents experts extérieurs, s'est beaucoup impliquée dans ce dossier. Il s'agit en fait d'une course contre la montre. Le Centre Belge du Droit des Sociétés a, en effet, l'ambition de soumettre ses suggestions au Ministre de la Justice avant l'été. C'est pourquoi le Conseil tient à remettre, d'ici la fin du mois de mai, une note forte, détaillant notre point de vue en la matière.

Et ce point de vue est très clair : les coopératives méritent indéniablement un statut juridique propre. Car, que l'on considère l'histoire ou le futur, elles sont des acteurs économiques spécifiques, qui doivent être reconnus et ancrés dans la loi. En ce moment, nous travaillons donc à la finalisation de cette note. Dès qu'elle sera prête, elle sera remise au Ministre des Affaires Économiques, qui a la tutelle du CNC, ainsi qu'au Ministre de la Justice et au Centre Belge du Droit des Sociétés. Il nous appartiendra ensuite d'aller défendre notre opinion devant toutes les instances pertinentes.

Vous aurez compris de ce qui précède que tout ceci est l'aboutissement d'un vrai engagement coopératif. Cela sera d'ailleurs encore le cas dans les jours et les semaines à venir. C'est pourquoi nous comptons fermement sur vous pour apporter votre petite pierre à l'édifice.

*Coopérativement vôtre,*

*Matthieu Vanhove, Président*

## Actualités

### Comment gérer démocratiquement une coopérative au modèle multistakeholder : étude du cas d'Inclusie Invest

Le CNC vous invite à sa troisième conférence dans le cadre du 'Plan d'action pour une décennie coopérative' souhaité par l'Alliance Coopérative Internationale. Cette session sera consacrée au caractère démocratique des coopératives qui comptent différents groupes de sociétaires.

En introduction, Wim Bijnens, administrateur délégué de Inclusie Invest, présentera l'exemple de son entreprise coopérative qui investit dans l'immobilier. Il mettra l'accent sur la façon dont il relève le défi de gérer une coopérative dans laquelle se trouvent plusieurs parties prenantes.

Nous vous invitons à assister à cette présentation et à partager vos expériences le vendredi 12 juin 2015 à 12h15 au siège du CNC situé dans les locaux du SPF Economie, City Atrium – Salle 4A19 – Rue du Progrès, 50 – 1210 Bruxelles (tout près de la place Rogier et de la Gare du Nord). Des boissons et sandwiches seront servis.

Cet événement est gratuit, mais l'inscription est obligatoire pour le 30 mai 2015 au plus tard, sur simple e-mail à [claudio.valentino@economie.fgov.be](mailto:claudio.valentino@economie.fgov.be). Le nombre de place est limité à 30 personnes.



### Les membres de l'AG sont désormais nommés

Conformément à l'article 3 de l'arrêté royal du 24 avril 2014 déterminant la composition et le fonctionnement du Conseil National de la Coopération, les personnes désignées ci-après ont été nommées membres de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Coopération pour un délai de six ans à dater du 6 mai 2015

1° Sur proposition des groupements de sociétés coopératives agréées et des sociétés coopératives agréées non affiliées à un groupement comptant plus de 100.000 associés :

Mme Lieve Jacobs	Mme Carol Van De Maele
M. Matthieu Vanhove	M. Joris Cnockaert
M. Marc Rosiers	Mme Isabelle D'Haeninck
M. Erik Mijten	M. Philippe Appeltans
M. Eddy Leloup	Mme Ann De Craene
Mme Véronic Stas-Schillings	Mme Christine Le Borne
M. Marc-Henri Cornely	M. Alain Masure
M. Jean-Paul Knaepen	Mme Ines Rothmann
M. Peter Bosmans	Mme Relinde Baeten

2° Sur proposition des sociétés coopératives agréées non affiliées à un groupement :

M. Eric Van Nueten	M. Wim Van Damme
Mme Katrien Favere	M. Kurt Moors
Mme Johanna Ost	M. Marc de Ruijter
M. Anton Smagghe	M. Herwig De Lannoy
Mme Ann Vantournhout	M. Dirk Dalle
M. Dirk Dewilde	M. Danny De Mul
M. Stéphane Debusschere	Mme Valérie Vercammen
Mme Hilde Vanwildemeersch	M. Mathieu Vrancken
M. Bernard Horenbeek	M. Paul Maréchal
M. Jean-Pierre Lacroix	M. Kamukenji Mpo
M. Serge Cornet	Mme Christa Schaut
M. Filip Vanlommel	M. Eric Decolvenaer
M. Bernard Bayot	Mme Nathalie Bekx
Mme Lucie Evers	M. Luc François

Conformément à l'article 4 de de l'arrêté royal du 24 avril 2014 déterminant la composition et le fonctionnement du Conseil National de la Coopération, une procédure d'appel à candidature en vue de siéger au sein de du futur Bureau du CNC est actuellement en cours.

### De nouveaux habits en vue pour la newsletter du CNC

*De courtes brèves, quelques exemples de bonnes pratiques et une nouvelle forme (plus moderne qu'un pdf en pièce jointe) : ce sont quelques-unes de vos demandes, suite à notre enquête de satisfaction auprès de nos lecteurs.*

Les rubriques les plus prisées sont les actualités et le spot on, parce qu' "elles répondent aux questions que l'on se pose" et que "savoir ce qui se passe dans le mouvement coopératif est important". Nous continuerons, bien entendu, dans cette voie au sein de la newsletter ! Alors, selon les résultats recueillis, que faudrait-il changer ? Sur le plan du contenu, il y a une demande assez claire en matière de conseils et de bonnes pratiques "afin de continuer à mettre en œuvre les principes coopératifs". Quant à la forme, elle pourrait être plus moderne qu'un pdf attaché à un e-mail. Nous allons y travailler et, si tout va bien, notre prochain numéro (en septembre) devrait répondre à vos attentes. D'ici là, nous tenons à vous remercier une nouvelle fois pour votre participation à l'enquête !

### Le 4 juillet : Optez pour l'égalité et la chaleur de vivre

*Comment célébrerez-vous la journée internationale des coopératives cette année ?*



'Optez pour la coopérative, optez pour l'égalité' : est le slogan de la journée internationale des coopératives que chacun est invité à célébrer, partout à travers le monde, le samedi 4 juillet. Une belle occasion de montrer au plus grand nombre comment les coopératives aident à réduire l'inégalité.

Ce jour-là, Coopburo vous invite pour une visite qui vous ne laissera pas froid ! Laissez-vous inspirer par la découverte de Malempré : un village ardennais qui se chauffe grâce à l'activité de deux coopératives : d'un côté, les consommateurs du réseau de chaleur

local et, de l'autre côté, les agriculteurs fournisseurs du combustible. Inscrivez-vous via le formulaire en ligne sur [www.coopburo.be](http://www.coopburo.be) avant le 23 juin 2015. PAF : 20 euros. Les sociétaires de Cera bénéficient d'une réduction de 50%.

### Remerciements à Muriel Vossen

*Lors de la dernière réunion du CNC, le 6 février 2015, la Secrétaire du CNC, Muriel Vossen, a annoncé son départ du Service Droit comptable – Audit – Coopératives du SPF Economie, lequel assure le Secrétariat du CNC.*

Les membres du CNC tiennent à remercier chaleureusement Muriel pour le travail accompli et pour avoir assumé, depuis 2010, la fonction de Secrétaire du CNC avec autant de dévouement. Dans l'attente de la nomination d'un(e) nouveau/nouvelle Secrétaire, le Secrétariat sera assumé par Christophe Meyer en tant que Secrétaire faisant fonction, par Karen Hofmans qui remplace Muriel Vossen à la tête du Service Droit comptable – Audit – Coopératives, ainsi que par Claudio Valentino en tant que responsable de la gestion administrative du Secrétariat.



### Portrait

#### Vélofabrik : une coopérative propulsée par des bruxellois

***En juillet 2014, un petit groupe de bruxellois convaincus a rassemblé des fonds et beaucoup d'énergie pour fonder Vélofabrik : une coopérative à finalité sociale, dont l'ambition est de relocaliser la production de vélos dans la capitale.***

*« Une coopérative, c'est un peu comme un vélo : ça fonctionne principalement avec la force de ses usagers » expose, d'entrée de jeu, Jean-Philippe Gerken, premier maillon aux commandes de la coopérative Vélofabrik. « Notre coopérative est née d'un cheminement motivé avant tout par des questions de mobilité et de relocalisation du tissu économique. Nous voulions des vélos de qualité, produits le plus localement possible. Comme cela n'existait pas, nous l'avons créé. »*

Si l'ambition est bien de relocaliser la production, il est cependant plus juste de parler d'assemblage. Ce qui reste malgré tout un sacré défi ! *« Nous devons parvenir à concilier l'ancrage bruxellois, la qualité et le maintien d'un prix acceptable. En tournant autour de 650 euros, nos vélos sont un peu plus chers que la moyenne en Belgique. Mais le client a la garantie*



*d'un vélo pleinement adapté aux exigences de la ville... et il pose un acte social puisque acheter un vélo chez nous, c'est permettre à un ouvrier bruxellois de faire son boulot pour un salaire décent. ».*

Une dimension non négligeable qui explique en grande partie le choix du statut de coopérative. *« Nous voulions absolument un modèle d'entreprise qui puisse responsabiliser à la fois l'équipe dirigeante, les travailleurs et même les usagers. De plus, nous souhaitons impliquer chacune des parties prenantes dans le processus de décision. Tout en veillant à verrouiller l'objet social. Pour ces raisons, la coopérative s'est de suite imposée.*

*C'était tellement évident qu'on s'est même un peu trop empressé de déposer nos statuts. Et cela nous a coûté très cher ! Parce qu'il a fallu les modifier par la suite pour pouvoir obtenir l'agrément du CNC. En effet, au départ, on avait prévu différentes catégories de parts sociales. Dont une pour nos sympathisants : de faible valeur nominale, mais ne donnant pas droit au vote à l'Assemblée Générale. Afin d'éviter une discrimination entre les différents types de coopérateurs, nous avons supprimé cette catégorie. Une erreur de jeunesse qui aurait pu être évitée moyennant un conseil préalable. Soit à nouveau la démonstration que 'ensemble, on est plus forts' ! ».*

*En savoir plus : [www.velofabrik.be](http://www.velofabrik.be)*



## Les nouveaux venus

*L'entrepreneuriat coopératif est un mouvement vivant. Régulièrement de nouvelles coopératives voient le jour. Et, qu'elles soient récentes ou plus anciennes, certaines font le choix de demander l'agrément.*

**Voici celles qui l'ont récemment reçu :**

Nom	Début de l'agrément
Het Lezerscollectief cvba-so	01.05.2014
AnzinAnz cvba-so	01.10.2014
Energie ID cvba-so	01.10.2014
De Landgenoten cvba-so	01.10.2014
Aardevol cvba	01.01.2015
Condroz Energies Citoyennes scrl	01.01.2015
Graines de Vie scrl-fs	01.01.2015
PROFISI cvba	01.01.2015
ProsPer cvba	01.01.2015
The Wine Coöperation cvba - TWC	01.02.2015
Velofabrik scrl-fs	01.01.2015



## Spot on :

### **Moderniser le droit des sociétés : premiers contours d'un statut SCRL visible**

*« La législation des entreprises doit être simplifiée afin de rendre la Belgique plus attractive pour les entreprises locales et étrangères. »* Sur base de cette phrase dans la déclaration de politique générale du Ministre de la Justice, Koens Geens, le Centre Belge du Droit des Sociétés (CBDS) a commencé à formuler des propositions concrètes en matière de modernisation et de simplification du droit des sociétés. Les recommandations formulées influencent fondamentalement la forme juridique des coopératives. C'est à ce sujet qu'une petite délégation de 6 personnes du CBDS est venue s'entretenir avec la Commission législation du CNC, le 19 mars dernier.

Le Centre Belge du Droit des Sociétés est un groupe de professeurs universitaires qui veut simplifier structurellement le droit de sociétés. Leurs propositions initiales ont fait l'objet d'une publication aux éditions Larcier : La modernisation du droit des sociétés / De modernisering van het vennootschapsrecht.

### **La souplesse des SCRL**

Avant tout, le CBDS veut réduire le nombre de formes sociales qui existent actuellement et se chevauchent parfois. Parmi celles-ci, figurent les SCRL. Une forme que le CBDS voudrait simplifier de manière à ce qu'un entrepreneur qui démarre, puisse facilement se lancer au moyen de statuts types.

Il est à noter qu'une de leurs propositions majeures concerne l'assouplissement de la réglementation des SPRL. Avec, entre autres, la suppression des règles en matière de capital (et de protection du capital), l'introduction de la notion de 'gestion journalière' ou encore

l'assouplissement de la réglementation en matière de droit de vote, d'entrée et de sortie des sociétaires ou encore de transfert de parts sociales ... par analogie avec la forme coopérative ! En d'autres termes, ils veulent introduire la souplesse actuelle des coopératives dans le statut des SPRL.

### Et la forme coopérative alors ?

Dans le prolongement logique de la nouvelle forme de SPRL, plus souple, le statut coopératif pourrait retrouver sa singularité historique que l'on ne retrouve plus dans le droit des sociétés aujourd'hui : le partage de nombreuses petites capitalisations avec un grand nombre de personnes. Aujourd'hui en tout cas, la forme coopérative est la forme juridique la plus souple. Dans la publication évoquée ci-dessus, le Centre entendait retomber sur la reconnaissance du CNC comme variante à la nouvelle SPRL.

Dans le même temps, le Centre est également ouvert à des options qui mettent mieux le statut de coopérative en avant : la préservation du nom 'coopérative' et un bref chapitre dans le droit des sociétés, mais avec un minimum d'articles spécifiques et, par conséquent, un renvoi maximal du côté de la SPRL. À ce sujet, le Centre reste prêt à dialoguer avec le CNC. Le CNC devra toutefois sauter rapidement sur la balle pour tenir les délais que s'est fixé le CBDS dont le souhait est de remettre au Ministre de la Justice un cadre de travail pour la mi-juin, de manière à ce qu'une proposition concrète puisse rapidement être traduite en projet politique.

### Qui est le CBDS ?

Le Centre Belge du Droit des Sociétés est né des propositions initiales de Koen Geens (alors avocat au sein d'Eubelius) en vue d'une simplification du droit des sociétés. Les premières recommandations ont pris la forme d'un livre ("La modernisation du droit des sociétés"). Après quoi, une synthèse de 38 propositions a été publiée en ligne. Entretemps, divers groupes d'intérêts ont été consultés. Le CBDS a commencé avec 14 membres et en compte aujourd'hui près de 50. Les membres ont une base académique. Le centre veut rester indépendant des groupes de pression.



## FAQ

### Renouvellement de l'agrément – Que convient-il de faire ?

*Les agréments des groupements et des sociétés coopératives qui sont actuellement en cours, arrivent tous à échéance le 31 mai 2015. Le Secrétariat du CNC confirme que les groupements et les sociétés coopératives agréées ne doivent entamer aucune démarche pour obtenir la prolongation de leur agrément.*

En effet, suivant l'article 5, alinéa 2 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, tel que remplacé par l'arrêté royal du 24 mars 2015 modifiant ledit arrêté du 8 janvier 1962 :

« Les groupements de sociétés coopératives et les sociétés coopératives qui ont obtenu un agrément avant le 31 mai 2015 restent agréées jusqu'au 31 mai 2016, pour autant qu'ils continuent à remplir les conditions fixées aux articles 1er et 2 ».

Pour autant qu'ils continuent de remplir les conditions d'agrément déterminées par l'arrêté royal précité du 8 janvier 1962, les agréments des groupements et des sociétés coopératives agréées seront donc automatiquement prolongés jusqu'au 31 mai 2016 et cela sans formalité supplémentaire.

Les groupements et les sociétés coopératives qui obtiendront un agrément après le 31 mai 2015 seront agréés par le Ministre de l'Économie pour une durée maximale d'un an, prenant fin au plus tard le 31 mai 2016.



## Appel à nos lecteurs

Contribuez à faire connaître le modèle coopératif en partageant cette newsletter avec d'autres lecteurs ! Transférez-la à vos amis, vos collègues, vos clients... et invitez-les à s'inscrire auprès de [claudio.valentino@economie.fgov.be](mailto:claudio.valentino@economie.fgov.be) !

## Colophon

**Éditeur : Conseil National de la Coopération**

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

[www.nrc-cnc.be](http://www.nrc-cnc.be)

**Rédaction :** Peter Bosmans, Lieve Jacobs, Gregory Kévers, Christophe Meyer, Matthieu Vanhove, Isabel Wagemans

**Coordination et rédaction finale :** Gregory Kévers

**Mise en page :** Raf Berckmans

**Secrétariat :** Claudio Valentino

**Contact :** *Christophe.Meyer@economie.fgov.be*

### Le Conseil National de la Coopération

Plus qu'un statut juridique, la société coopérative est l'instrument d'une économie humaine. C'est pour défendre cette idée qu'a été créé en 1955 le Conseil National de la Coopération. Ses objectifs : propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.